



PROCES-VERBAL PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23	L'an deux mille vingt-six , le vingt-six février à dix-huit heures et 1 minute , le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le treize février , s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.
Présents : 19	Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Céline GOUEZ, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Patrick ROUDAUT, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Olivier BERTHELOT, Rénato BISSON
Absents excusés : 4	Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Emilie LE JEUNE et Gwenaëlle LE HIR donnent respectivement procuration à Odette CASTEL, Jean-Noël LE MENN, Cécile GOUEZ et Olivier BERTHELOT.
Absents : 0	
Secrétaire de séance	Patrick ROUDAUT

Dossier de séance

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2026
- Décisions du maire
- Budget Commune 2026
- Fongibilité des crédits
- Budget Clos des Coquelicots 2026
- Indemnité des élus : revalorisation
- Forfaits scolaires 2026
- SDEF - motion n°1 : motion relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité
- SDEF - Motion n°2 : motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 février 2026

Délibération 2026 – 09

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025
- Décisions du maire
- Comptes Financiers Uniques 2025 – budget principal/budget Clos des Coquelicots
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Ouverture anticipée des crédits d'investissements avant le vote du BP 2026
- Taux d'imposition 2026
- DETR – Sécurisation de la RD32
- DSIL – Restauration de la Basilique
- Soutien communal et communautaire aux structures enfance-jeunesse du territoire
- Indemnités des élus
- Bilan des acquisitions et cessions de parcelles
- Questions diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2026.

Céline GOUEZ, Olivier Berthelot et Rénato BISSON ne peuvent pas se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2026 car ils étaient absents lors des débats. Le procès-verbal est soumis au vote sans remarques préalables.

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20		

Décisions du Maire – Art. L2122-22 du C.G.C.T – Délibération N°2020-32 du 11-06-2020

1) **Les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15)**

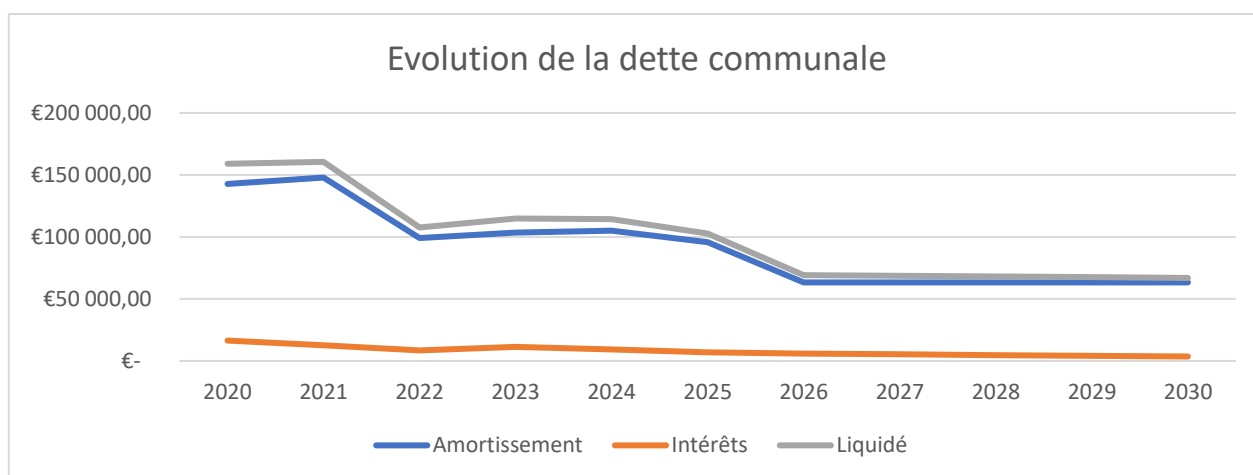
N°	Vendeur	Adresse	Parcelle(s)	Surface(m ²)	Acquéreur
2026-05	MIRY SEGALEN	1 ZA Kerduff	AE285 284	1338	ABLB29 (BIANEIS David)
2026-06	MIRY SEGALEN	1 ZA Kerduff	AE285 283	1360	CADIOU Fabrice

Budget Commune 2026

Délibération 2025 – 10

1. Focus sur l'évolution de l'endettement communal

Période	Amortissement	Intérêts	Liquidé
2020	142 613,48 €	16 446,23 €	159 059,71 €
2021	147 874,30 €	12 646,68 €	160 520,98 €
2022	99 063,39 €	8 595,41 €	107 658,80 €
2023	103 616,56 €	11 349,85 €	114 966,41 €
2024	105 160,99 €	9 236,42 €	114 397,41 €
2025	95 753,14 €	7 063,78 €	102 816,92 €
2026	63 333,32 €	5 880,13 €	69 213,45 €
2027	63 333,32 €	5 311,13 €	68 644,45 €
2028	63 333,32 €	4 742,13 €	68 075,45 €
2029	63 333,32 €	4 173,13 €	67 506,45 €
2030	63 333,32 €	3 604,13 €	66 937,45 €



2. Proposition de budget

Madame Odette CASTEL, adjointe au maire en charge des Finances présente au Conseil Municipal le projet de budget 2026 de la Commune proposé par le Bureau Municipal et la Commission des Finances réunis le 12 février dernier, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibre à 2 746 259,81 €

Section d'investissement : équilibre à 2 216 713,74€

Section de Fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	610 100,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	755 900,00 €	
014	Atténuations de produits	7 095,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	785 954,81 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	459 310,00 €	
66	Charges financières	5 900,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		252 897,60 €
013	Atténuations de charges		7 000,00 €
042	Opérations de transfert entre section		5 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers		115 400,00 €
73	Fiscalité reversée		120 297,00 €
731	Impositions directes		1 515 200,00 €
74	Dotations et participations		427 880,00 €
75	Autres produits de gestion courante		300 560,21 €
76	Produits financiers		25,00 €
77	Produits exceptionnels		500,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 500,00 €
Total Fonctionnement		2 746 259,81 €	2 746 259,81 €

Section d'investissement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	239 600,52 €
021	Virement de la section de fonctionnement		785 954,81 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	120 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	242 711,61 €	242 711,61 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		465 000,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	136 246,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	149 862,83 €	
204	Subventions d'équipement versées	82 403,38 €	
21	Immobilisations corporelles	506 735,92 €	- €
23	Immobilisations en cours	1 005 000,00 €	- €
27	Autres immobilisations financières	160 000,00 €	227 200,80 €
45	Comptabilité distincte rattachée	- €	- €
Total Investissement		2 216 713,74 €	2 216 713,74 €

3. Dépenses de fonctionnement récurrentes

A la demande du Service de Gestion Comptable, il importe dorénavant de détailler tous les ans les dépenses récurrentes faisant l'objet d'une convention approuvée en conseil municipal auparavant. Ainsi, afin de faciliter l'exécution comptable, elles sont regroupées dans le tableau suivant :

Dépenses de fonctionnement récurrentes				
Organisme	Article	Document de référence	Délibération de référence	Montant année antérieure ou montant annuel
CAUE	6281	Demande d'adhésion 2025	Délibération 2015-15	150,00 €
Fondation du Patrimoine	6281	Demande d'adhésion 2025	Délibération 2024-21	500,00 €
Familles rurales Guissény	65748	Convention de soutien communal et communautaire 2026	Délibération 2026-08	16 255,00 €
Familles rurales Plouider	65748	Convention de soutien communal et communautaire 2026	Délibération 2026-08	3 138,00 €
OGEC SAND - Garderie	65748	Convention Garderie	Délibération 2018-10	5 000,00 €
OGEC SAND - Cantine	65748	Délibération 2024-40	Délibération 2024-40	6 499,47 €
ACSI Centre Socio-Culturel Intercommunal - REPAM	65748	Convention REPAM 2024-2026	Délibération 2024-46	1 100,84 €

ACSI Centre Socio-Culturel Intercommunal - ALSH	65748	Convention de soutien communal et communautaire 2026	Délibération 2026-08	38 038,00 €
Soutiens communaux actions jeunesse	657341	Convention de soutien communal et communautaire 2026	Délibération 2026-08	20,00 €
MDE LESNEVEN	657341	Convention de partenariat 2021-2025	Délibération 2025-50	16 928,31 €
Micro-folie	62875	Convention Micro-folie	Délibération 2025-39	6 673,95€
Le prix des Incorruptibles	6281	Le prix des incorruptibles	Délibération 2025-36	30€
Noël des agents	62875	Participation au spectacle de Noël de Lesneven	Délibération 2025-43	20€ par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le budget primitif 2026 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

Odette CASTEL fait un focus sur l'endettement où elle annonce que les emprunts en-cours se termineront en 2035 et 2037. Concernant les dépenses d'investissement, Patrick ROUDAUT évoque le bassin d'orage situé à l'oratoire. Il est prévu de réaliser une deuxième évacuation afin de faciliter l'écoulement de l'eau. Le budget prévoit également l'aménagement d'un nouveau terrain de pétanque extérieur plus au sud-ouest de la Halle de Loisir. Un nouveau carport de stockage sera réalisé à l'ouest de l'atelier afin de protéger le matériel qui est stocké à l'extérieur.

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	20	3	

Fongibilité des crédits – Budget 2026 Délibération 2026 – 11

L'instruction budgétaire et comptable M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cela permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **PROCEDER** à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des montants des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget ;
- **SIGNER** tous les documents s'y rapportant

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23		

Budget Clos des Coquelicots 2026
Délibération 2026 – 12

Madame Odette CASTEL, Adjointe au maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget 2025 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » proposé par le Bureau Municipal et la Commission des Finances réunis le 13 mars dernier, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

Section d'exploitation : équilibre à 714 354,76 €

Section d'investissement : équilibre à 439 195,57 €

Section d'Exploitation			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat d'exploitation reporté		456 860,94 €
011	Charges à caractère général		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	423 989,55 €	211 994,77 €
65	Charges diverses de gestion courante	290 365,21 €	
66	Charges financières		
70	Produits des services, domaine		45 494,05 €
75	Produits financiers		5,00 €
Total Exploitation		714 354,76 €	714 354,76 €

Section d'Investissement			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		15 206,02 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	211 994,77 €	423 989,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	227 200,80 €	
Total Investissement		439 195,57 €	439 195,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le budget primitif 2026 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » tel que présenté ci-avant.

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	20		3

Indemnités des élus – revalorisation 2026
Délibération 2026 – 13

La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants. Cette revalorisation sera plus importante pour les maires et adjoints des petites communes :

- 10 % pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
- 8 % pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- 6 % pour celles de moins de 10 000 habitants ;
- 4 % pour les communes de moins de 20 000 habitants.

La nouvelle indemnité maximale du maire d'une commune de 1 000 à 3499 habitants est de :

% (taux maximum) indice 835 majoré	Montant des indemnités maximales du maire	
	Annuelles	Mensuelles
55,7	27 474,74€	2 289,56€

La nouvelle indemnité maximale des adjoints d'une commune de 1 000 à 3499 habitants est de :

% (taux maximum) indice 835 majoré	Montant des indemnités maximales des adjoints	
	Annuelles	Mensuelles
21,38	10 545,96€	878,83€

Le calcul de l'enveloppe global est le suivant :

- a. Détermination du montant de l'indemnité maximale :

*Valeur du point d'indice * Indice majoré terminal de la fonction publique = indemnité maximale*

L'indemnités maximale mensuelle est de : $4,9228\text{€} * 835 = 4\,110,5380\text{€}$ soit $49\,326,2890\text{€}$ annuellement

- b. Détermination de l'enveloppe global :

Fonctions	Taux	Mensuelle Brut	Annuelle Brut
Maire	55,70%	2 289,57 €	27 474,74 €
Adjoint 1	21,38%	878,83 €	10 545,96 €
Adjoint 2	21,38%	878,83 €	10 545,96 €
Adjoint 3	21,38%	878,83 €	10 545,96 €
Adjoint 4	21,38%	878,83 €	10 545,96 €
Adjoint 5	21,38%	878,83 €	10 545,96 €
Adjoint 6	21,38%	878,83 €	10 545,96 €
Enveloppe total		7 562,57 €	90 750,51 €

La répartition de l'enveloppe est la suivante :

		Enveloppe totale	7 562,57 €	90 750,51 €
Fonctions		Répartition en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique	Mensuelle Brut	Annuelle Brut
Maire	Pascal KERBOUL	55,70%	2 289,57 €	27 474,74 €
Adjoint 1	Odette CASTEL	16,20%	665,72 €	7 988,60 €
Adjoint 2	Stéphane LE ROUX	16,20%	665,72 €	7 988,60 €
Adjoint 3	Emmanuelle LE ROUX	16,20%	665,72 €	7 988,60 €
Adjoint 4	Patrick ROUDAUT	16,20%	665,72 €	7 988,60 €
Adjoint 5	Céline GOUEZ	16,20%	665,72 €	7 988,60 €
Adjoint 6	Michel LEGALL	16,20%	665,72 €	7 988,60 €
Conseiller délégué 1	Gérard MAREC	10,37%	426,06 €	5 112,70 €
Conseiller délégué 2	Céclie GOUEZ	10,37%	426,06 €	5 112,70 €
Conseiller délégué 3	Caroline THOMAS	10,37%	426,06 €	5 112,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer la revalorisation des indemnités des élus telle que le prévoit la loi du 22 décembre 2025 ;

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget afférent ;

ADOpte le nouveau tableau des indemnités des élus tel que présenté ci-dessus ;

DECIDE que la revalorisation est effective à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le Maire et tout élu éligible, ayant un arrêté de prise de fonctions antérieur à cette date. En cas de nouvelle nomination, les taux décidés par la présente assemblée seraient exécutoires à la date de nomination par arrêté aux fonctions éligibles.

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	20		3

Forfaits scolaires 2026
Délibération 2026 – 14

Madame Odette CASTEL présente les chiffres de la population scolaire folgoatienne. Elle indique que le coût moyen des frais de scolarité pour un enfant fréquentant l'école publique Paul Gauguin, calculé à l'appui du compte financier unique 2025 du budget de la commune, est de 803,21 €.

La commission « Finances » du 12 février 2026 proposent les montants suivants concernant la participation aux frais de scolarité l'année 2025/2026 pour les écoles extérieures :

- Ecole privée - Ecole Sainte Anne - Notre Dame – Le Folgoët : **803,21€** par élève folgoatien ;
- Ecole privée – Diwan : **730€** par élève folgoatien ;
- Ecole privée – Sainte-Anne – Plabennec : **730€** par élève folgoatien scolarisé en classe Bilingue uniquement ;
- Ecole privée – Ecole Argoat Sacré-Cœur– Lesneven : **530€** par élève folgoatien par accord de réciprocité ;
- Ecole privée - Ecole Saint Anne – Ploudaniel : **430€** par élève folgoatien par accord de réciprocité ;
- Ecole publique - Ecole Jacques Prévert – Lesneven : **730€** par élève folgoatien par accord de réciprocité ;
- Ecole publique - Ecole Jean Monnet – Ploudaniel : **430€** par élève folgoatien par accord de réciprocité ;

La commission « Finances » du 12 février 2026 proposent les montants suivants concernant la participation aux frais de scolarité pour l'école Paul Gauguin de l'année 2025/2026 pour les élèves des communes extérieures :

- **730€** par élève domicilié sur la Commune de Lesneven par accord de réciprocité ;
- **430€** par élève domicilié sur la Commune de Ploudaniel par accord de réciprocité ;
- **803,21€** par élève domicilié sur une autre commune.

Où l'exposé de Madame Odette CASTEL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les montants de participation aux frais de scolarité, pour l'année 2025/2026, tels que définis ci-dessus.

Par conséquent au vu des effectifs transmis à ce jour et sous réserve de la présentation de nouvelles demandes, les montants de participation seraient les suivants :

Participations et demandes de participation	Effectif	Coût	Dépenses	Recettes
Ecole publique – Jacques Prévert – Lesneven	17	730€	12 410 €	
Ecole privée – Sainte Anne Notre Dame – Le Folgoët	65	803,21€	52 208,65€	
Ecole publique – Paul Gauguin – Le Folgoët	134	803,21€	107 630,14€	
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Lesneven	15	730 €		10 950 €
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Lanarvily	7	803,21€		5 622,47 €
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Plouider	2	803,21€		1 606,42 €
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Ploudaniel (Garde alternée)	0,5	430 €		215 €
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Saint Frégant	1	803,21€		803,21 €
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Kernouës	2	803,21€		1 606,42 €
Elèves scolarisés à Paul Gauguin de Plounéour-Brignogan-Plages (Garde alternée)	0,5	803,21€		401,61 €
Total	245		172 248,79 €	21 635,12 €

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23		

SDEF - motion n°1 - Enfouissement des réseaux de communication
Délibération 2026 – 15

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 10 février 2026 à propos de la motion du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) au sujet de l'application de la convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange.

La présente motion est annexée au dossier de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUTIENT la motion du SDEF dans la décision de notifier sa motion auprès de l'opérateur Orange, des partenaires et des autorités compétentes.

[Le SDEF met en avant le manque de réactivité d'Orange pour agir dans le sujet de l'enfouissement des réseaux.](#)

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23		

**SDEF - motion n°2 – Organisation des services publics de réseaux
Délibération 2026 – 16**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 21 janvier 2026 à propos de la motion du Syndicat Départemental d’Energie et d’Equipeement du Finistère (SDEF) au sujet du maintien de l’organisation des services publics de réseaux à l’échelon territorial le plus pertinent en termes d’efficacité, de proximité et de solidarité.

La présente motion est annexée au dossier de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

SOUTIENT la motion du SDEF concernant de l’organisation des services publics de réseaux à l’échelle la plus pertinente.

Le premier ministre a abordé le sujet de rapprochement des syndicats avec les conseils départementaux. Le SDEF s’est positionné contre le sujet. Il vit grâce à la taxe sur les réseaux, si demain cela allait au Conseil Départemental, alors cette recette serait diluée dans le budget général. La deuxième raison est que beaucoup de maires siègent aux instances du SDEF ce qui renforce la proximité des décisions.

Les grandes villes ne font pas partie du SDEF. Pacal KERBOUL explique que les villes moyennes adhèrent petit à petit au syndicat. Les communes sont gagnantes à participer au SDEF grâce aux compétences qui leurs seraient difficiles de mettre en œuvre par elles-mêmes.

Nombres de votants	Pour	Contre	Abstention
23	23		

Questions diverses

Cecile GOUZÉ souligne que la Micro-folie revient au Folgoët à la bibliothèque du 4 au 15 mars.

Monsieur le Maire termine la séance par un mot pour ce dernier conseil municipal de la mandature. Il remercie les conseillères et conseillers ainsi que l’ensemble du personnel communal ayant œuvré pendant ses six dernières années pour améliorer le cadre de vie de notre commune. Il félicite les conseillers pour leurs travaux en commission qui ont permis de réaliser de très beaux projets sur ces dernières années.

La municipalité et la commune ont traversé des moments difficiles, que ce soit le COVID où les membres du CCAS et de la commission Cohésion Sociale sont allés à la rencontre de la population, ou alors lors de la tempête CIARAN qui a plus ou moins épargné notre commune en dehors de la Basilique. Monsieur le Maire remercie les associations (tel que Chemin Faisant) et l’ensemble des bénévoles ayant œuvré à la restauration des routes, des chemins ... Un autre moment délicat pour la commune a été le décès du directeur des Services Olivier PERHIRIN, ce qui fut un moment difficile pour les agents et les élus.

Mais la commune a aussi connu de beaux moments avec les 600 ans de la basilique où 10 000 personnes sont venues pour célébrer ce monument du patrimoine. Ainsi que les diverses manifestations organisées tout long de ces années par le Comité d'Animations et les associations sportives et culturelles de la commune. A l'occasion des commémorations du 8 mai en 2023, la commune a accueilli les familles des aviateurs anglais. Ils ont apprécié ce moment autant que nous, puisqu'ils souhaitent revenir chaque année.

De gros dossiers ont également été mis sur les rails, tel que celui de la concession Colbert qui a nécessité du temps et des compétences. Pascal KERBOUL tient à remercier l'ensemble des personnes ayant préparé et mis en route le projet pour leur implication dans le montage de ce dossier innovant. Il aborde aussi celui de la restauration de la Basilique nécessaire à la survie du monument.

Pascal KERBOUL termine son discours de clôture par les remerciements à la presse, pour son travail accompli aux séances du conseil municipal et au cours des diverses manifestations se tenant sur le territoire de la commune. Il finit en remerciant particulièrement les personnes qui ne se représentent pas et souligne qu'il y aura deux listes aux prochaines élections municipales de mars 2026.

Monsieur le Maire clos la séance du conseil municipal à 19h00.